

Compte-rendu du 15 janvier 2015

Le quorum n'ayant pas été atteint le 6 janvier 2015, le CTL était reconvoqué le 15 janvier. Il était présidé par M Bernard PONS et la délégation **FO-DGFiP** était seule présente pour défendre les agents.

Sujets à l'ordre du jour:

- 1- Approbation du PV du CTL du 23/10/2014 (vote)
- 2- Dossier emplois – PLF 2015 (vote)
- 3- Questions diverses (information)

Vous trouverez la déclaration liminaire lue par les représentants **FO-DGFiP** après le compte-rendu, elle s'adresse plus aux décideurs nationaux qu'à notre direction locale. En effet, cette année comme les précédentes, les fonctionnaires et les services publics subissent les effets des contraintes budgétaires.

1- Approbation du PV du CTL du 23/10/2014

FO-DGFiP a voté POUR, pour la constatation de l'absence des organisations syndicales. En effet, nous avons boycotté ce CTL. Il fallait faire entendre la voix de tous les agents de Sainte-Anne qui allaient se retrouver au milieu de travaux et dont certains souhaitaient revenir sur Borde.

2- Dossier emplois - PLF 2015

TABLEAU SYNTHETIQUE DES TRANSFERTS, REDEPLOIEMENTS ET SUPPRESSIONS

	AFiP	IDIV CN	A	B	C	AST	TOTAL
SERVICES DE DIRECTION	-1	-1		-1	-6	-1	-10
SIP				+2	-5		-3
Aix Nord				+2			
Aix Sud					-1		
Istres					-1		
Marseille 1					-1		
Marseille 4					-1		
Marseille 8					-1		
SIE				-4	-2		-6
Aix Nord					-1		
Tarascon					-1		
Aix Sud				-1			
Salon				-1			
Marseille 2/15/16				-1			
Marseille 7/9/10				-1			
PRS				+4			+4
Marseille				+2			
Aix				+2			
TRÉSORERIES					-6		-6
Marseille Amendes					-1		
Roquevaire (SPL)					-1		
Trets (recouvrement)					-1		
La Ciotat					-1		
Istres					-1		
Aix Ets Hospitaliers					-1		
RF TERRITORIALES			-1	-1		-1	-3
Aix						-1	
Arles			-1	-1			
BDV			-3				-3
1ère BDV Marseille			-1				
5ème BDV Marseille			-1				
6ème BDV Marseille			-1				
PCE				-1			-1
Antenne Aubagne				-1			
FI / FI-E / BCFI					-1		-1
FI-E Salon					-1		
SPF					-1		-1
Marseille 2					-1		
CDIF				-1	-2		-3
Aix 1				-1 GEO	-1		
Aix 2					-1		
SERVICES TECHNIQUES				-2	-2		-4
TITULARISATION AST						+11	+11
TOTAL	-1	-1	-4	-4	-25	+9	-26

Les représentants **FO-DGFiP** ont bien entendu **voté CONTRE les suppressions d'emplois**.

Nous avons demandé à la Direction de justifier ses choix. Il ne s'agit pas de cogestion, **FO-DGFiP** ne participe pas à des discussions vaines sur la répartition de la pénurie, mais d'exiger de l'administration qu'elle rende des comptes de ses décisions aux représentants des personnels directement touchés par celles-ci.

La direction si elle accepte de s'expliquer, refuse cependant de communiquer certains éléments chiffrés et notamment le ratio charges/emplois. C'est regrettable malgré qu'elle se soit engagée à fournir la liste des critères utilisés pour chaque famille de métier. **FO-DGFiP** ne manquera pas de les analyser.

Transferts et redéploiements

La Direction Générale (DG) impose un certain nombre de transferts et de redéploiements qui se traduisent pour la DRFiP 13 par une suppression de 8 emplois.

La structure «Relation Publique» des SIP disparaît, l'articulation de l'accueil et des secteurs (assiette, recouvrement) devient un sujet organisationnel donc de la responsabilité du comptable. La prime d'accueil fera l'objet d'un suivi mensuel par le chef de service.

A la suite du transfert des RJ/LJ, 4 emplois de B sont redéployés des SIE vers les PRS. **FO-DGFiP** a demandé comment le choix avait été fait. Réponse: Le choix s'est porté sur les SIE qui avaient plus de dossiers RJ/LJ que les SIP. Puis un classement inter-SIE a permis de maintenir un équilibre à l'intérieur de la « famille » des SIE.

Les SIE impactés au titre du PRS ne l'ont pas été au titre des suppressions générales.

FO-DGFiP salue cette volonté d'éviter une « double peine ». Mais rappelle à la direction que les difficultés des services: SIE, SIP ou PRS, auraient justifié des créations de postes.

De même pour les 3 emplois de vérificateurs transférés des BDV aux directions spécialisées. Certes la DG entend favoriser le contrôle dans le domaine patrimonial et comme elle fonctionne en circuit fermé elle concentre ses forces. Encore une fois, on ne se donne pas les moyens d'exercer pleinement nos missions! Et cela dans un domaine, la lutte contre la fraude, présenté comme prioritaire ...

Concernant le calibrage cible des pôles enregistrements au sein des SIE, la direction a admis le lien avec la réflexion sur les Pôles Civilistes. Le GT de l'ASR ("Avenir: Suppression du Réseau") ayant besoin d'un nombre d'emplois précis. **FO-DGFiP** a tenu à clarifier les choses car avec l'ASR on finit par avoir l'impression d'ouvrir des discussions alors que les jeux sont déjà faits. Réponse: Il s'agit d'un document de travail, contrairement aux SIP et PRS au moment de la fusion l'administration n'est pas obligée de mettre l'ASR en musique. La direction avait le souci de faire une photographie qui soit une information pour tous. **FO-DGFiP** en tire la conclusion que cette "photo" pourra être modifiée autrement dit que ce tableau est indicatif et qu'il devra être rediscuté si on aboutit au transfert de charges entre les SIE et les SPF.

Suppressions générales

Le volume global des suppressions d'emplois s'élève à 29. La méthode employée est une méthode classique déclinée de la méthode nationale.

Le premier arbitrage se fait entre la Direction et le Réseau. A l'intérieur du réseau sont définies plusieurs familles. Chaque famille contribuant aux suppressions en proportion du nombre d'emplois qui y est implanté. Une fois les volumes de suppressions répartis, une liste de critères propres à chaque famille permet de départager les services entre eux. Ces critères sont :

1. le ratio charges/emplois que la direction ne communique pas et qui est calculé selon des indicateurs pondérés propres à chaque famille;
2. l'historique : contribution aux suppressions des dernières années;
3. le contexte;
4. le niveau de vacances existant et prévisible.

Cette méthode est certes classique mais à **FO-DGFiP** nous nous y opposons car elle ne tient pas compte des charges, on n'y voit jamais de créations mais seulement des transferts d'emplois ! A quoi la direction répond : « On est dans un cadre contraint ». Ne devrait-on pas une fois de plus au contraire se donner les moyens d'exercer nos missions ?

Par ailleurs, cette méthode nous semble injuste car avec le mécanisme de contribution proportionnelle aux emplois implantés elle fonctionne donc là où il y a le plus de monde, ce qui veut dire normalement là où il y a le plus de travail !!

La direction a tenu à rappeler la distinction entre emplois et effectifs pour justifier son critère 4. Elle ne choisit pas en priorité les services où il y a des vacances mais si deux services sont en balance, elle regarde les vacances. D'ailleurs ce sont les vacances de postes qui sont Le Sujet du Directeur du PPR depuis septembre !

Cela démontre l'importance d'avoir **2 vrais mouvements** de mutation par an, comme le revendique **FO-DGFiP**.

Par ailleurs **FO-DGFiP** a tenu de son côté à rappeler que la différence entre un emploi vacant et une suppression, c'est qu'on a encore l'espoir de voir arriver quelqu'un quand le poste est vacant.

3- Questions diverses

FO-DGFiP a interrogé la direction sur les 4 points suivants :

- le vivier EDR
- le prochain départ du chef de poste de la Trésorerie de Peyrolles
- la date où seront connues les affectations à l'intérieur de la DRFiP
- un petit regret sur la manière dont s'est déroulé le déménagement du service GPP de Sainte Anne sur Borde.

Les agents ayant postulé pour faire partie du vivier ont tous reçus un message leur indiquant s'ils étaient ou non retenus. La volumétrie du vivier : 131 = 4B et 2C; 132 = 4B et 1C. Elle a été calculée ainsi: nombre de vacances connues + 1.

A Peyrolles, il est prévu un intérim jusqu'au prochain mouvement.

La date n'est pas encore connue, espérons que ce soit avant le 1er mars !

Après toutes les heures passées sur le dossier Sainte Anne, il est dommage de voir que les agents du service GPP de France Domaine ont été un peu abandonnés lors de leur arrivée sur le site de Borde-Liandier.

*La délégation **FO-DGFiP***

Christiane DI PAOLA (élue titulaire)

Yves BOUTIN (élu suppléant)

Agathe FORAY (experte)

EN 2015 AVEC F.O. POURSUIVONS ENSEMBLE

Section locale **Force Ouvrière DGFiP 13** : 16 rue borde, 13357 Marseille Cedex 20

Tél : 04.91.17.92.04/05 - Mail : fo.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr - Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/013/>

Déclaration liminaire du 15 janvier 2015

Monsieur le Président,

Depuis sa création, la DGFiP aura perdu 13 354 emplois sans compter les postes laissés vacants et les services doivent fonctionner sur des budgets en baisse constante. Dans les Bouches-du-Rhône ce sont 37 emplois qui seront supprimés et combien de postes laissés vacants... Les agents ne comprennent pas que d'un côté **l'État employeur ne leur donne pas les moyens d'exercer correctement leur mission de service public** alors que par exemple, l'efficacité de la dépense publique s'agissant du CICE n'est ni contrôlée ni même évaluée.

Dans le même temps, les personnels subissent, pour la **5ème année consécutive**, le gel des traitements ce qui ne va pas pour nombre d'entre eux sans poser de sérieuses difficultés en termes de pouvoir d'achat. En outre, la refonte des régimes indemnitaires laisse beaucoup d'amertume auprès de ceux dont les fonctions ne sont pas valorisées tels que les adjoints en poste comptable ou les évaluateurs du Domaine, sans parler de ceux qui devront attendre le mois de Janvier pour percevoir l'ACF caissier dite prime de caisse. Dans un tel contexte, l'annonce des nouvelles suppressions d'emplois et des restrictions budgétaires qui aboutiront inévitablement à **une nouvelle dégradation des conditions de travail** et à **un recul en matière de promotion interne** n'est pas acceptable.

F.O.-DGFiP ne reviendra pas sur la solution que vous proposez pour éviter une dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels soit la réduction des plages d'ouverture au public. **Toutes les missions nécessitent des moyens et la plupart des services sont exangues.**

Au regard de ce budget de parent pauvre et des nouvelles suppressions d'emplois qui vont encore aggraver les conditions de travail des collègues, vous comprendrez que nous ne souhaitons pas discuter avec vous de la répartition de la pénurie et que nous voterons résolument contre. Pour **F.O.-DGFiP**, en effet, il n'existe pas d'un côté les missions nobles et de l'autre des missions moins connues et moins médiatisées. **Toutes les missions de la DGFiP ont une utilité sociale et économique.**

Cette déclaration, Monsieur le Président, s'adresse à travers vous à notre Directeur Général, notre Ministre et notre Gouvernement car c'est à leur niveau que sont orchestrées ces suppressions aveugles et idéologiques.

Le moment n'est-il pas venu d'ouvrir les yeux? Depuis longtemps déjà **F.O.-DGFiP** a posé la question, restée sans réponse à ce jour, du niveau en dessous duquel il ne serait plus possible de continuer à supprimer des emplois sans renoncer à des pans entiers de missions.

Les représentants Force Ouvrière